



COMMENT FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN OCCITANIE ?



Éditorial du Président

Généraliser les bonnes pratiques pour développer l'accès à l'enseignement supérieur grâce à une politique de site

L'accès des jeunes à l'enseignement supérieur est depuis de longues années une préoccupation constante du CESER qui a toujours œuvré afin que tous les moyens ne soient pas concentrés dans les métropoles mais pour qu'il y ait une véritable complémentarité et un partage avec le reste du territoire. La politique de site qui a fait la démonstration de résultats positifs doit être étendue et renforcée dans toutes les villes d'Occitanie.

L'orientation, le choix des filières comme des admissions post-bac, doivent faire l'objet d'innovations telles que le rapport adopté le propose.

La formation par alternance est aussi une voie qui doit être développée. Les formations professionnalisantes, qui permettent de construire des parcours de formation, donnent aux jeunes la possibilité d'accéder à une qualification, et dans 90% des cas, à un emploi.

Ce rapport est d'une grande actualité.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Gérard MATHERON
Président de la Commission
Enseignement Supérieur -
Recherche



Bruno SIRE
Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 27 Octobre 2017 et préparé par la Commission Enseignement Supérieur - Recherche

« C'est le fait que chacun, en fonction du cursus scolaire qu'il a suivi, ait la même probabilité d'accéder aux études supérieures qu'il souhaite et peut entreprendre, quelle que soit sa situation, son origine sociale ou son origine géographique »

Définition retenue des termes « égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur »

UNE MASSIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DEPUIS LES ANNEES 2000

Depuis la fin des années 2000, les effectifs de l'enseignement supérieur sont en hausse constante. Dans la région Occitanie, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est au-dessus de la moyenne nationale. Ainsi, en 2013, 44,3 % des 30-34 ans de l'Occitanie étaient diplômés de l'enseignement supérieur avec une forte disparité entre les départements : 45 % (Hérault), 56,6 % (Haute-Garonne), entre 40 % et 43 % (Tarn, Gers, Aveyron et Lozère) et entre 32 % et 38 % pour les autres départements.

La massification de l'enseignement supérieur a eu pour conséquence l'accroissement des effectifs dans le service public et la multiplication des structures d'enseignement supérieur privé, phénomène qui s'est accompagné d'un développement des structures d'enseignement supérieur hors des capitales régionales.

DES DIFFICULTES DE LISIBILITE, D'ORIENTATION ET D'ACCUEIL POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR REGIONAL

Attractif, l'enseignement supérieur régional souffre cependant de difficultés de lisibilité, d'orientations et d'accueil. Les dispositifs en place ne permettent pas toujours à chacun de poursuivre ses études dans la voie qu'il a choisie, selon ses capacités, son cursus antérieur, son origine sociale ou géographique. C'est la raison pour laquelle le CESER s'est saisi de la question de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur pour les nouveaux bacheliers et les étudiants aux différents niveaux de formation.

UNE REFLEXION DU CESER AFIN DE PERMETTRE AU SRESRI DE DEVENIR UN OUTIL EFFICACE POUR CORRIGER LES DISPARITES GEOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Le CESER a toujours montré son attachement à une politique de site dynamique qui soit orientée vers l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. La réflexion engagée par le CESER pour comprendre les freins à l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur et les moyens à mettre en œuvre pour les lever doit permettre au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017-2021 adopté par la Région Occitanie, de devenir un outil réellement efficace pour corriger les disparités tant géographiques que sociales.

1 EXPERIMENTER EN OCCITANIE UNE EVOLUTION DU SYSTEME ADMISSION POST BAC

Le CESER regrette la dégradation du système d'orientation et se déclare fermement opposé à la pratique du tirage au sort dans les filières en tension. Une partie des difficultés que rencontre l'ajustement de l'offre et de la demande de formation par APB vient de la lourdeur à gérer un système unique, centralisé et trop complexe qui comporte un très grand nombre d'entrées. Dans ce contexte, le CESER préconise qu'APB intègre l'ensemble des filières de formation, notamment sanitaires et sociales, scindé en trois sous-ensembles distincts et homogènes : les cursus proposés par les lycées publics, privés sous contrat d'association et les écoles reconnues par l'Etat (CPGE, BTS y compris ceux relevant d'un autre ministère que l'Education nationale) ; les cursus proposés par les universités publiques (IUT, licences générales) ; les autres cursus sélectifs (Ecoles et Instituts publics et privés).

ADMISSION
POST BAC

Au 14 juillet 2017, **86 969** jeunes bacheliers étaient sans affectations d'après le ministère de l'Enseignement Supérieur.

2 REVOIR LE SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES LYCEENS

UNE INFORMATION FOISONNANTE, TARDIVE ET UN SYSTEME D'ORIENTATION TROP COMPLEXE

Le CESER demande notamment à ce qu'une formation à l'orientation soit mise en place pour les élèves de 2nde et 3^ème des Bacs technologiques et recommande la mise en place de « classes d'années passerelles » en partenariat avec les lycées et l'enseignement supérieur qui permettent d'étaler la première année universitaire sur deux ans (renforcement de l'enseignement dans les matières principales à prérequis importants pour favoriser la réussite).

La qualité des formations universitaires étant souvent sous-estimée par les familles et futurs étudiants, le CESER recommande la mise en place d'une campagne de communication grand public par la Région afin de faire connaître à tous la qualité du corps enseignant et la diversité des formations disponibles en Occitanie.

Partant du constat que les cursus que proposent les universités sont partiellement méconnus des structures d'orientation qui interviennent dans les lycées, le CESER préconise une formation annuelle obligatoire des personnels en charge de l'orientation en partenariat avec les universités. Et de ce fait, il demande également à la Région Occitanie de financer les emplois nécessaires pour que ces nouveaux publics à former puissent être pris en compte par les universités.

3 ACCROÎTRE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le CESER s'oppose au recours au « tirage au sort » qui développe un mécontentement considérable chez les usagers et ne résout en rien le problème de la sélection par l'échec.

Le CESER demande à la Région d'agir pour que l'Etat et les établissements puissent faire face de façon rapide aux flux croissants de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études en faisant en priorité les investissements ciblés qui sont nécessaires à l'accroissement du nombre de places en premier cycle dans les filières sous tension dans le cadre des CPER et des contrats de sites, en aidant les établissements pour toute action de communication qui permettra d'améliorer l'orientation des futurs étudiants et en soutenant le développement d'enseignements numériques.

4 AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS

LES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES ACCENTUENT LES DIFFICULTES D'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le CESER relaye et appuie la demande des étudiants concernant la prise en charge des jeunes handicapés, l'augmentation du montant des bourses individuelles et le financement de leur vie associative. Il souhaite voir se développer des centres de santé universitaires pour promouvoir l'éducation sanitaire et la prévention auprès des étudiants, et invite également la Région à s'impliquer dans les dispositifs permettant aux étudiants d'avoir une alimentation saine.

5 L'ALTERNANCE : UN MOYEN DE COMPENSER LES INEGALITES SOCIALES

Pour le CESER, le développement de l'alternance dans le supérieur (apprentissage ou contrat de professionnalisation) à tous les niveaux de formation, représente un véritable enjeu en matière d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur.

Le CESER souhaite que la politique de financement de l'alternance soit poursuivie et étendue à tout l'enseignement supérieur et dans toute la région Occitanie. Dans ce sens, il recommande notamment que soit diffusée une meilleure information sur les formations en alternance dans le supérieur afin que ces dispositifs soient connus des jeunes dès la 3ème ou la 2nde des Bacs technologiques.

ATOUS DE L'ALTERNANCE

- ◆ Rémunération
- ◆ Conjugue connaissances académiques et expériences de terrain
- ◆ Prépare à l'orientation professionnelle
- ◆ Prépare à l'insertion professionnelle

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr

www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-mip.fr>

Chargée de mission : Elena TERRAZZONI ■ elena.terrazzoni@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 78 69

Secrétariat : Eve TAGNITSAP ■ eve.tagnitsap@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 93 42